

Mairie de Saint-Gervais 1 Château du Bart 33240 Saint-Gervais Téléphone 05 57 43 02 06 secretariat@mairiesaintgervais33.fr

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL ET DU RESTAURANT PÉRISCOLAIRES

# DISPOSITIONS COMMUNES AU RESTAURANT SCOLAIRE ET À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

# **Administration**

Le personnel responsable de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire ainsi que l'encadrement des enfants sont directement sous la responsabilité du Maire.

# **Inscription**

L'inscription des enfants à l'accueil et au restaurant périscolaires se fait via le formulaire qui doit être complété, signé et remis à la mairie. Sans dossier d'inscription, votre enfant ne pourra fréquenter ni le restaurant scolaire ni l'accueil périscolaire.

Toute demande d'inscription d'un enfant n'est étudiée par la mairie que lorsque le dossier d'inscription remis par le responsable légal est complet. En fonction des places disponibles au restaurant scolaire, les enfants dont un des deux parents ne travaillent pas ne seront pas prioritaires et par conséquence pas admis automatiquement.

# **Tarification des services et facturation**

Les tarifs du restaurant et de l'accueil périscolaire sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal.

# 1 - Tarif accueil périscolaire

La tarification de l'accueil prend en compte le quotient familial mensuel de la famille et s'établit ainsi (fournir votre attestation de quotient familial CAF) :

Quotient familial mensuel	Enfant arrivant après 7h45 Enfant partant avant 17h45	Enfant arrivant entre 7h et 7h45 Enfant partant après 17h45
Inférieur ou égal à 700 €	1.34 €	1.88 €
De 701€ à 1300 €	1.62 €	2.15 €
Supérieur ou égal à 1301 €	1.88 €	2.31 €

## 2 - Tarif restaurant scolaire

Un repas : 2.70 €

Un repas pour fratrie de trois enfants ou plus : 2.42 € Un repas exceptionnel sans justificatif : 4.50 €

Forfait : 36.50 € / mois par enfant

Forfait pour fratrie de trois enfants ou plus : 33.50 € / mois par enfant

Adultes: 5.05 € / le repas

# 3 - Facturation et règlement

Une facture mensuelle globale pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire sera disponible sur votre Espace Famille, à partir du 15 du mois suivant. Une notification avec le montant vous sera adressée par mail.

Le paiement s'effectuera par chèque, virement bancaire ou CB sur internet via votre Portail Citoyen, avant le 25 de chaque mois. Un titre de recettes sera émis par la mairie accompagné de votre facture. L'enregistrement du règlement est assuré par le Trésor Public de St-André de Cubzac.

# Médicament et accidents

<u>Médicament</u>: le personnel n'est pas habilité à administrer des médicaments à un enfant, même avec une ordonnance, sauf dans le cas de la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Accident : S'il s'agit d'une petite plaie, l'agent municipal en charge de l'enfant, effectuera les 1<sup>er</sup> soins (notifiés dans le registre d'infirmerie).

Si la lésion semble plus grave, l'agent municipal informe le plus rapidement possible les secours, les parents, la mairie.

## **Engagement des familles**

Les parents sont responsables de la tenue et de la conduite de leurs enfants.

À l'inscription de leur(s) enfant(s), les parents s'engagent à :

- Fournir les éléments administratifs demandés pour la constitution du dossier (attestation CAF, assurance extrascolaire...).
- Régler les factures liées aux services périscolaires.
- Respecter et faire respecter par leur(s) enfant(s) l'ensemble des articles du présent règlement.
- Déposer leur(s) enfant(s) à un adulte responsable.
- Signaler tout changement.
- Prendre contact avec la Mairie si leur(s) enfant(s) présente(nt) une allergie alimentaire, une maladie chronique nécessitant un traitement de longue durée, afin de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI) permettant un accueil adapté.
- Fournir un goûter pour l'accueil du soir si possible tendant vers le zéro déchet.

# Règles générales

Chacun, enfant comme adulte est tenu de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades durant l'ensemble des temps périscolaires.

Si par son comportement, un enfant perturbait le bon déroulement des temps périscolaires (interclasse/accueil) la commune pourrait être amenée à prendre des sanctions allant de la notification d'un 1<sup>er</sup> avertissement à la convocation des parents pour examen de la situation jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du ou des services.

Les parents s'engagent à soutenir les décisions prises pour le bien-être de l'enfant, la sécurité de tous ainsi que le respect du règlement intérieur.

#### LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire n'est pas seulement un lieu où l'on s'alimente : il est aussi un espace de convivialité où l'on apprend à découvrir, à gouter et où se pratique en tout temps et par chacun, le respect d'autrui (enfants et adultes).

Ainsi, des règles de vie doivent y être observées, afin que chaque enfant puisse profiter de son repas dans une atmosphère agréable.

#### Les locaux

Le restaurant scolaire comprend deux espaces distincts : un espace est réservé aux enfants de maternelle et un autre aux enfants des cours élémentaires.

Un espace cuisine est adapté pour la préparation des repas. Une réserve avec congélateurs et chambre froide assure la conservation et le stockage des denrées. L'accès à l'espace cuisine est strictement interdit à toute personne étrangère au service.

Le personnel dispose de locaux séparés pour y déposer leurs effets personnels.

## Sécurité

Des exercices d'évacuation du restaurant scolaire sont effectués régulièrement.

### **Horaires**

Les horaires journaliers sont fixés en accord entre la municipalité et le directeur d'école afin d'assurer le bon fonctionnement du restaurant.

Les agents prennent leur repas en dehors du temps de service.

#### **Menus**

Les menus sont validés par un responsable de la municipalité en concertation avec les cuisinières. Ils sont affichés à l'école, envoyés par email aux parents, et consultables sur le site internet <u>www.mairiesaintgervais33.fr</u>.

Les repas sont préparés sur place, leur confection et leur préparation sont effectuées selon les normes diététiques et d'hygiène en vigueur.

#### Réservation des repas

Le Portail Familles est un outil de communication entre les familles et la mairie ainsi qu'un outil de réservation des repas. La réservation des repas est obligatoire soit :

- ⇒ Par forfait : votre enfant mange tous les jours à la cantine, vos repas sont réservés jusqu'à la fin de l'année.
- ⇒ Par repas occasionnels: les repas sont réservés au moins 15 jours à l'avance sur l'Espace Famille, ou par email. Passé ce délai, il est possible de réserver en repas occasionnels sans justificatif mais le repas sera alors facturé 4.50 euros, sauf sur présentation d'un justificatif probant (convocation Pôle emploi, entretien d'embauche...).

# **Absences**

Les absences sont à notifier sur l'Espace Famille, ou par email 15 jours à l'avance. Passé ce délai, le repas est dû, sauf sur présentation du justificatif probant (certificat médical, absence professeurs, sorties scolaires...).

## Situations alimentaires particulières

Un protocole d'accueil individualisé (PAI) signé de la famille, du médecin, du directeur de l'école et du maire ou son représentant doit être présenté au responsable du restaurant scolaire pour toute contre-indication ou allergie alimentaires.

La fourniture du repas échoit, selon la prescription médicale, à la famille ou au restaurant scolaire.

Hors PAI, les situations alimentaires particulières ne sont pas prises en compte.

# L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La conciliation entre vie de familiale et vie professionnelle étant un sujet préoccupant pour de nombreuses familles, la municipalité s'attache à proposer des solutions d'accueil de qualité favorisant l'épanouissement des enfants.

L'accueil périscolaire permet ainsi d'accueillir, avant et après la classe, régulièrement ou occasionnellement, les enfants de l'école et de leur proposer des activités de loisirs éducatifs encadrées par un personnel qualifié. Un projet pédagogique est élaboré par l'équipe répondant aux besoins des enfants.

# Les locaux

L'accueil périscolaire se tient dans les locaux de l'ALSH, adaptés pour l'accueil des enfants scolarisés.

Les locaux comprennent : une grande salle d'activités, un dortoir, une infirmerie, le bureau de la directrice, une cuisine, un local de stockage du matériel, des sanitaires intérieurs et extérieurs.

## Réservation

Vous n'avez pas besoin de réserver pour l'inscription à l'accueil. Vous pouvez déposer vos enfants le matin dès l'ouverture de celuici.

Les enfants seront remis le soir à leurs parents ou à la personne majeure désignée dans le formulaire d'inscription.

## Horaires

L'accueil périscolaire est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00.

A 16h30, les enfants seront pris en charge par le personnel s'ils n'ont pas été récupérés à la fin de l'école.

Bien veiller à respecter cet horaire maximum de 19 heures : si malgré tout un empêchement survenait exceptionnellement, merci de prévenir le personnel de l'accueil au 05.57.43.92.67.

# **Goûter**

Le goûter sera fourni par les parents, qui s'engagent à fournir un goûter « tendant vers le zéro déchet ».

L'inscription d'un enfant au restaurant scolaire et/ou à l'accueil périscolaire vaut acceptation pleine et entière du présent règlement par son responsable légal.

Fait à Saint-Gervais, le 03 juillet 2023

Le Maire, Patrice GALLIER





Mairie de Saint-Gervais 1 Château du Bart 33240 Saint-Gervais Téléphone 05 57 43 02 06 secretariat@mairiesaintgervais33.fr

# COUPON - REPONSE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL ET DU RESTAURANT PERISCOLAIRES

Nous,	
soussignés	
Responsables de l'enfant	
En classe de	
Certifions avoir pris connaissance du Règlement	
périscolaires et l'avoir lu à nos/notre enfant(s) et at	testons être informés que l'inscription de
notre/nos enfant(s) au restaurant scolaire et/ou à l'ac	ccueil périscolaire vaut acceptation pleine
et entière du présent règlement par son responsable	1 1
et entiere du present regiement par son responsable	iczui.
Date:	
Signatures des parents :	Signature de l'enfant

Coupon à signer et à remettre à la Mairie avant le 29 septembre 2023

# RÈGLES DE VIE

# **CHARTE**

Pour passer un bon moment à l'Accueil Périscolaire

Je dis BONJOUR, MERCI, S'IL TE PLAIT

Je pose mes affaires aux porte-manteaux

JE ME LAVE RÉGULIÈREMENT LES MAINS

Je prends le temps de manger

je me déplace tranquillement

Je m'excuse si je blesse quelqu'un par mes paroles ou par mes gestes

JE PARLE CALMEMENT

Je prends soin des choses que l'on me prête et je les range

je peux chanter, danser, siffler

Ci cela ne dérange nerconne et danc le lieu

# ACTION - RÉPARATION - SANCTION LES CARTONS JAUNES RÉPÉTITIFS ET LES CARTONS ROUGES SONT NOTÉS SUR UN CAHIER

ACTIONS ENTRAÎNANT UN CARTON	<u>RÉPARE, JE CORRIGE</u>	SINON
Je cours dans les couloirs	Je retourne en arrière et je reviens en marchant.	Je devral me déplacer avec l'adulte.
Je suis mal assis(e) à table (Je me balance sur deux pieds de chaise, assis sur mes genoux)	J'écoute et je rectifie mon assise.	Je devrai changer de place et/ou être isolé.
Je parle fort ou je crie dans le restaurant, dans le rang, dans les activités calmes	Je chuchote. On parle chacun son tour.	Je devrai attendre d'être à l'extérieur de la restauration pour parler. Je devrai me mettre à côté de l'adulte. Il me sera demandé de sortin de l'activité.
Je suis inattentif à l'appel, aux consignes de sécurité, les rappels pour bien vivre ensemble, je me lève de table.	Je me calme et j'écoute.	Je devrai rappeler les règles. Si récurrence, je me ferai isoler du groupe.
J'ai joué avec la nourriture	Je m'excuse, je nettoie et je me lave les mains.	Je devrai aider à une tâche de nettoyage au restaurant scolaire.
J'ai craché par terre ou sur mes camarades	Je vais chercher un mouchoir, je nettoie et je me lave les mains.	Je devrai aider à une tâche de nettoyage dans la cour ou au restaurant scolaire (ramasser des détritus) par exemple.
J'ai jeté mon déchet par terre	Je le reprends, je vais le mettre dans la poubelle et je me lave les mains.	Je devrai aider à une tâche de nettoyage dans la cour ou au restaurant scolaire (ramasser des détritus) par exemple.
Je ne respecte pas les règles de sécurité de la structure édictés par l'adulte.	Je descends de la structure. J'énumère les règles de sécurité.	Je ne pourrai plus utiliser la structure sur un temps donné.
Violence verbale (gros mots, être vulgaire, menaces)	Je m'excuse. Je reformule avec le vocabulaire adapté.	Je resterai à l'écart du groupe et des activités un temps donné pour réfléchir à mon comportement. Je ne reviendrai jouer que lorsque j'aurais réfléchi à des excuses sincères envers mon/mes camarades.
Violence physique (bagarre, chahuter un camarade ou un plus petit, avoir des gestes déplacés, harcèlement)	Je m'excuse. J'aide à soigner.	Je resterai à l'écart du groupe et des activités un temps donné pour réfléchir à mon comportement. Je ne reviendrai jouer que lorsque j'aurais réfléchi à des excuses sincères envers mon/mes camarades.
Manquer de respect envers l'adulte (Nier ou répondre alors que les faits ont été vus par l'adulte, provocation verbale, provocation par non-application d'une consigne)	Je m'excuse. Je respire et j'exprime calmement mon point de vue. Je peux demander à reporter la discussion pour permettre de maîtriser mes émotions de colère.	Je resterai à l'écart du groupe et des activités ou ne participerai pas au jeu un temps donné pour réfléchir à mon comportement. Je ne reviendrai jouer que lorsque j'aurais réfléchi à des excuses sincères envers l'adulte.
le dégrade le matériel périscolaire, ou de mes camarades (mobilier, jeux)	Je le répare. Je m'excuse.	Je ne pourrai plus utiliser le matériel mis à ma disposition par les animateurs et les agents ou je serai placé à côté d'un adulte qui vérifiera que j'utilise correctement le matériel souhaité en temps donné.
J'ai joué dans les toilettes. On est à plusieurs dans les toilettes.	Je me régule dans mes allers et venues vers les toilettes.	Je devrai être accompagné sur une période donnée par un camarade ou par un adulte jusqu'à l'entrée des toilettes.
Lors des sorties en dehors de l'école je reste avec mon groupe et respecte la limite donnée par l'adulte pour ma sécurité et celle des autres.	Je montre à l'adulte les limites à ne pas dépasser. Je m'excuse pour ma mise en danger et celle des autres.	Je reste à côté de l'adulte ou je ne pourrais plus accompagner le groupe en sortie.



Je,

Mairie de Saint-Gervais 1 Château du Bart 33240 Saint-Gervais Téléphone 05 57 43 02 06 secretariat@mairiesaintgervais33.fr

# CHARTE POUR LES ENFANTS COUPON – RÉPONSE

soussigné	
En classe de	
Certifie avoir pris connaissance du Règlement	Intérieur de l'accueil et du restaurant
périscolaire ainsi que du tableau « Action-Réparatio	n-Sanction », j'ai bien compris que:
Mon attitude est bienveillante tout va bien, je vivre ensemble de mon groupe.	m'amuse, on s'amuse. Je participe au bien
➤ Mon attitude mérite un carton rouge alors le relatera à mes parents et mon enseignant en se	
Si récurrence des cartons jaunes et pour tout c un carnet.	carton rouge, les incidents seront notés sur
Date:	
Signatures des parents :	Signature de l'enfant